

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 28

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCO, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :
Mme JUZAN

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Martin-Dolhagaray,

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION – Dispositif « Coup de Pouce » - Accompagnement du Programme de réussite éducative de la Ville de Bayonne par l'association Coup de pouce.

Le dispositif « Coup de Pouce » est une action de prévention des échecs précoces en lecture et en écriture, à destination de certains enfants du CP et de la grande section de Maternelle, dits "fragiles", car éloignés de la culture écrite. L'objectif est qu'ils réussissent dans l'apprentissage des langages, de la lecture et de l'écriture. L'action est réalisée avec les parents de ces enfants. Si elle se situe hors du temps scolaire, elle est pourtant conduite en étroite collaboration avec les écoles.

A Bayonne, six clubs Coup de Pouce Livre (CLI) pour des enfants du CP et cinq clubs Coup de Pouce Langage (CLA) pour des enfants de grande section, sont organisés dans les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire.

Le fonctionnement de ces clubs repose sur la notion de contrats simples et faciles à respecter entre tous les acteurs du club : coordonnateur du Programme de Réussite Éducative (PRÉ), enseignants, animateurs, enfants et parents.

L'animateur intervenant a une double mission : faire participer les familles à la vie du club et avoir plusieurs fois par semaine, après l'école, dans l'école, une activité culturelle de langage (pour les grandes sections) et de lecture-écriture (pour les CP). Il s'agit d'activités simples, variées, ludiques ne concernant que le langage, la lecture et un peu d'écriture. Chaque séance se conclut par la lecture d'une histoire.

Les clubs Coup de Pouce CLI et CLA de Bayonne existent grâce à la volonté de la municipalité, en lien avec l'Éducation Nationale. Ils sont cofinancés par la Ville dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRÉ), du dispositif CLAS (pour les clubs CLI du CP) et par la Caisse d'allocations familiales (pour les clubs CLA de grande section).

L'ingénierie du dispositif conçue par l'association « Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école », et mis en place depuis 1995, suscite l'adhésion des acteurs locaux, institue le partenariat entre tous (Ville, école, parents, enfants et animateurs), forme les acteurs, assure le suivi permanent de l'action en veillant au respect du cahier des charges, et organise l'évaluation annuelle. Le coût de la prestation, supporté par la Ville de Bayonne, est calculé de manière suivante :

- une participation financière à hauteur de 4 400 € (soit 400 € par club), pour prendre en charge les frais d'ingénierie, de suivi et d'évaluation.
- une participation financière à hauteur de 250 € pour l'abonnement aux revues des Clubs langage (5X50 €).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention avec l'association Coup de Pouce et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que celles à venir si les conditions financières précitées demeuraient inchangées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne